

Cérémonie de remises de médailles de la Résistance française à titre posthume Chancellerie de l'Ordre de la Libération le 9 février 2025

Mesdames et Messieurs les élus et élus des Communes MRF,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission nationale de la MRF,

Mesdames et Messieurs les membres des unités militaires et des collectivités civiles MRF,

Monsieur le président, et Mesdames et Messieurs les membres de l'ANDMRF,

Mesdames et Messieurs les membres des Familles des décorés à titre posthume,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Amicale des anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale,

Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités,

Messieurs les Porte-Drapeaux,

Elèves de la promotion 2024 de l'EAE, EFC n°1,

Stagiaires de la Préparation Militaire Marine Jean L'Herminier,

Chers scolaires de Montceau-Les-Mines, Commune MRF,

Chers amis,

Extrait du discours à la BBC du chef de la France libre : *« Puisque ceux qui avaient le devoir de manier l'épée de la France l'ont laissé tomber, brisée, moi, j'ai ramassé le tronçon du glaive. [...] Si donc le 14 juillet 1940 est un jour de deuil pour la patrie, ce doit être, en même temps, une journée de sourde espérance. Oui, la victoire sera remportée. »*

Ainsi s'exprimait le général de Gaulle, à la radio de Londres, le 13 juillet 1940, veille d'une fête nationale lugubre en France occupée. Cet appel, faisant suite à celui du 18 juin, avait pour but d'inciter ses compatriotes à rejoindre les quelques Français qui, spontanément, avaient décidé de continuer le combat.

C'est pourquoi, le Général instituera durant la Seconde Guerre mondiale, *« moment le plus grave de l'histoire de France »* selon ses mots, deux et deux seules distinctions pour récompenser les tout premiers et inciter d'autres à se lever et à s'engager pour la libération de la patrie souillée.

Ainsi, le 16 novembre 1940 il crée l'Ordre de la Libération, et le 9 février 1943 la médaille de la Résistance française, dont il confia les destinées à l'Ordre de la Libération.

« Patria non immemor ». La Patrie n'oublie pas.

C'est la promesse que fit le général de Gaulle à tous ceux qui eurent la lucidité et le courage de résister contre l'ennemi et ses complices.

C'est la promesse que fit le Général pour inciter à rejoindre le combat tous ceux qui ne supportaient pas l'oppression mais craignaient l'oppresseur.

Cérémonie de remises de médailles de la Résistance française à titre posthume
Chancellerie de l'Ordre de la Libération le 9 février 2025

C'est la promesse qu'il a inscrite sur le revers de la médaille de la Résistance française, qu'il crée le 9 février 1943, pour récompenser les actes remarquables de ceux qui surent dire non à l'oppression sur le territoire national, ou en rejoignant la France libre.

En créant la médaille de la Résistance française après l'Ordre de la Libération, le général de Gaulle réunissait la Résistance intérieure et la Résistance extérieure au sein de **la France combattante**. Il affirmait ainsi que le même élan, et le même combat héroïque, unissaient les Français de l'ombre et les Français de Londres. C'est pourquoi il donna mission à la chancellerie de l'Ordre de la Libération d'être l'autorité morale et administrative de cette médaille de la Résistance française.

L'engagement des Français libres et des résistants de l'intérieur a été fait de déchirements, de sueur, d'angoisses, de larmes, de sang, de souffrances et de chagrins. Et si le parcours de certains a émergé à la lumière, le plus grand nombre est entré dans l'Histoire avec discrétion.

Et gardons en mémoire que ceux qui n'ont pas survécu à cet âpre combat, n'ont jamais su que leur sacrifice a permis à la France, notre mère patrie, de recouvrer son honneur et sa liberté. Et, ainsi, 40% des médaillés de la Résistance l'ont été à titre posthume.

C'est pour cela qu'Elie Wiesel affirmait, je le cite : « *Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli* ». C'est donc une exigence morale que de ne pas laisser tomber dans l'oubli ceux qui se sont levés et sacrifiés pour la liberté et l'honneur de la France.

Alors, soyons convaincus qu'une nation qui ne voudrait pas se souvenir serait un peuple non seulement ingrat, mais de plus sans racines, donc sans sève et condamné, à terme, au dessèchement de son âme et à l'émiettement des citoyens de sa cité.

Oui, ces cérémonies de remise de médaille de la Résistance à titre posthume sont l'occasion pour les familles de se rappeler qu'elles possèdent un héros dans leur patrimoine familial, de se resserrer autour de ce héros qui doit illuminer et inspirer toute sa descendance ; héros dont elles peuvent être légitimement fières, la légitime fierté devant d'ailleurs être aux antipodes d'un orgueil déplacé.

Et oui également, dans notre société émolliente où l'on ne sait plus vraiment ce que c'est que de se battre pour être libre et de mourir pour ses idées, il est indispensable que la nation se nourrisse de l'engagement de concitoyens patriotes, comme ceux que nous célébrons aujourd'hui et que je cite avec déférence :

Blanche VINOY, Marcel MARTIN, Raymond CHARLOT, Léon CHEREAU et Edmond NEUGNOT.

Et ces cérémonies sont autant d'occasions d'interpeller chacun d'entre nous sur nos responsabilités envers la cité, afin de développer sa propre réflexion sur les notions de patrie, de nation et de république, avec les droits mais aussi, pour ne pas dire surtout, les devoirs inhérents à l'état de citoyen.

En effet, face à la double menace d'un terrorisme en expansion et d'une désinhibition de puissances impérialistes à faire primer le droit du plus fort sur le droit international, il s'agit d'armer le caractère des citoyens afin que « *l'esprit de Défense* », devant habiter chacun d'entre nous, soit plus que jamais le rempart principal de la nation, afin de protéger les valeurs qui font nos démocraties.

Le général de Gaulle affirmait que "*Le souvenir ce n'est pas seulement un pieux hommage rendu aux Morts, c'est aussi un ferment toujours présent dans les actions des vivants*".

Ainsi, en ce 9 février 2025, 82^e anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française, « *Patria non immemor* ». Et cette cérémonie s'inscrit dans la volonté de la république de garder vivante la mémoire de Blanche VINOY, Marcel MARTIN, Raymond CHARLOT, Léon CHEREAU et Edmond NEUGNOT, qui, l'ayant entendu ou non, ont adhéré à l'esprit de l'appel du 18 juin du général de Gaulle, en particulier à l'extrait suivant, que je cite : « *Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...] Quoi qu'il arrive, la Flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas* ».

Rappelons succinctement leurs engagements :

Blanche VINOY

Né à Colombe (Isère) le 18 août 1913, employée de café, Blanche Vinoy est domiciliée à Clermont-Ferrand sous l'Occupation avec ses deux enfants, Lucienne et Régis. En janvier 1943, elle intègre le réseau de renseignement Mithridate fondé et dirigé par Pierre Jean Herbinger, Compagnon de la Libération. Arrêtée sur dénonciation le 17 octobre 1943 à son domicile, Blanche Vinoy est incarcérée à la prison allemande du 92^e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand, puis transférée le 24 janvier 1944 au camp de Royallieu à Compiègne. Le 31 janvier 1944, elle est déportée à destination de Ravensbrück en même temps que

Geneviève de Gaulle. Le 16 avril, elle est transférée au *kommando* de Zwodau en République Tchèque, où elle décède de la typhoïde le 1^{er} mai 1944.

La médaille de la Résistance française lui a été décernée à titre posthume par décret du président de la République en date du 30 septembre 2024.

Marcel MARTIN

Né le 5 février 1914 à Citernes (Somme), Marcel Martin exerce la profession d'ouvrier au dépôt SNCF de Longueau et demeure à Amiens avec son épouse et leurs trois enfants. En janvier 1944, il rejoint la Résistance en intégrant la 4^e compagnie FTP de l'Amiénois. Marcel Martin prend part à diverses opérations : vol de trois fusils aux Allemands le 29 mai 1944, vol d'une mitrailleuse avec munitions le 6 juin 1944, récupération de 2000 cartouches le 12 juin. Le 31 août 1944, il participe à l'anéantissement d'un nid de résistance allemande à Boves.

Le 2 septembre 1944, alors qu'avec son groupe, il quadrille les environs de Cagny pour ravitailler les habitants dont les maisons ont été détruites, il apprend qu'un groupe d'Allemands se cache dans les environs. C'est en approchant du village que le groupe est accueilli par des tirs et que Marcel Martin est abattu d'une balle en pleine tête.

Mort pour la France, décoré à titre posthume de la croix de guerre 1939-1945 avec étoile de bronze en 1947, Marcel Martin se voit attribuer à titre posthume le titre de combattant volontaire de la Résistance le 14 septembre 2023. Par décret présidentiel du 30 septembre 2024, la médaille de la Résistance française lui a été décernée à titre posthume.

Raymond CHARLOT et Léon CHEREAU

Né le 6 novembre 1924 à Cussy-les-Forges (Yonne), Raymond Charlot est agriculteur dans l'exploitation familiale. Léon Chereau, quant à lui, est né le 15 avril 1924 également à Cussy-les-Forges (Yonne) où il exerce également la profession d'agriculteur.

Recrutés par Jean Baudot, mécanicien à Cussy-les-Forges, agent du réseau Jean-Marie du SOE et membre du groupe Henri Bourgogne, les deux hommes rejoignent la Résistance en mai 1944 au sein de ce groupe. Tous deux participent à plusieurs sabotages de lignes électriques et téléphoniques, ainsi que de voies ferrées. Ils contribuent également au sabotage du câble souterrain Paris-Marseille ainsi qu'à la récupération d'un parachutage et au transport des armes parachutées

Cérémonie de remises de médailles de la Résistance française à titre posthume
Chancellerie de l'Ordre de la Libération le 9 février 2025

Le 3 août 1944, le maquis est encerclé par de nombreux soldats de la *Wehrmacht* et des miliciens. Les maquisards sont contraints de se replier sous la couverture d'un groupe d'arrière-garde dont faisait partie Raymond Charlot et Léon Chereau. Le groupe perd six hommes dont son chef, Henri Bourgogne. Parmi les premières victimes de cette journée figurent Raymond Charlot et Léon Chereau, tués pendant le combat au lieu-dit "Voie du gros noyer".

Le 23 décembre 1957, Raymond Charlot est décoré de la médaille militaire à titre posthume. A la demande de leurs familles, le titre de combattant volontaire de la Résistance leur est accordé à titre posthume le 15 mars 2022. Par décret du 7 décembre 2023, le président de la République leur a décerné la médaille de la Résistance française à titre posthume.

Edmond NEUGNOT

Né le 30 octobre 1893 à Genay (Côte-d'Or), ancien combattant de la Première Guerre mondiale pour laquelle il a été décoré de la médaille militaire, Edmond Neugnot manifeste son hostilité envers les occupants dès 1942 par la diffusion de tracts. En mai 1943, bien qu'amputé d'un bras lors du premier conflit mondial, il rejoint la résistance armée au sein du groupe Henri Bourgogne précédemment évoqué. Dirigeant un groupe franc, il participe à de nombreuses missions de transports d'armes et d'explosifs ainsi qu'à des opérations de sabotages d'écluses, de batteuses, d'usines ou encore de matériel ferroviaire et de lignes à haute-tension.

Le 3 septembre 1944, ayant quitté le maquis stationné dans les environs d'Aignay-le-Duc pour effectuer une mission, il est capturé et fusillé par les Allemands au carrefour de la Croix-Pingenet, à Étormay (Côte-d'Or).

La médaille de la Résistance française lui a été décernée à titre posthume par décret du 31 mars 1947 mais n'avait jamais été remise à ses descendants.

Mesdames et messieurs, en ce jour où « *Patria non immemor* », vos aïeux rejoignent la noble cohorte des médaillés de la Résistance tombés pour redonner à la France sa liberté et son honneur. Ils étaient animés par la flamme sacrée du patriotisme et ont fait passer la libération et l'honneur de la France avant leur propre destin.

Forts de leurs convictions et conscients du danger, ils ont eu le courage de se lever et font partie, selon les mots d'Hubert Germain, le dernier Compagnon, « *de ceux pour qui il s'agissait de faire le don de soi-même à la France, plutôt que de se courber en une indigne soumission* ».

Cérémonie de remises de médailles de la Résistance française à titre posthume
Chancellerie de l'Ordre de la Libération le 9 février 2025

Du plus profond d'eux-mêmes, ils ressentirent, que, quelle que soit la situation, il y a toujours un chemin vers la victoire si on en a la volonté. Et ils eurent la volonté d'espérer et d'entreprendre.

Les Compagnons de la Libération, les médaillés de la Résistance et tous ceux qui se levèrent furent donc les soldats de l'Héroïque Espérance.

En cette année où nous commémorons le 80^{ème} anniversaire de la Victoire, certes les cieux sont assombrés et la situation internationale comme nationale est chahutée. Mais elle n'est absolument pas comparable à celle que connurent nos compatriotes en 1940, et pour autant, d'aucuns de nos concitoyens se laissent submerger par le désarroi, le découragement et le fatalisme.

Alors, que ceux qui résistèrent nous stimulent car ils nous ont montré que sans espérance, il n'y a pas d'avenir et que sans volonté, il n'y a pas de chemin. Ils nous ont également montré que dans les heures graves d'une vie ou d'une Nation, il vaut toujours mieux choisir son destin que de le subir.

Mesdames et messieurs, sachant que la volonté d'une Nation se nourrit de vies exemplaires, puisse l'engagement de Blanche VINOY, Marcel MARTIN, Raymond CHARLOT, Léon CHEREAU et Edmond NEUGNOT, devant qui la république s'incline en ce jour, être source d'inspiration pour nous tous.

Oui, en ce 9 février 2025, « *Patria non immemor* ».

Écoutons maintenant le chant des Partisans.

Le drapeau de la MRF, rejoignez votre emplacement.

Récipiendaires rejoignez votre emplacement.

Nous allons maintenant, au nom du Président de la République, remettre à un de leur descendant la MRF décernée, à titre posthume, à leur aïeul.

Depuis le décret du 10 décembre 1947, la médaille de la Résistance française ne peut être remise que par le président de la République, le président de la Commission nationale de la médaille de la Résistance française ou l'un de ses membres. C'est pourquoi j'ai souhaité pour cette cérémonie mettre à l'honneur des membres de cette commission qui, nommés par décret du président de la République, œuvrent bénévolement pour sortir de l'ombre des héros oubliés. Ce

Cérémonie de remises de médailles de la Résistance française à titre posthume
Chancellerie de l'Ordre de la Libération le 9 février 2025

sont donc quatre membres de cette commission nationale et moi-même qui allons remettre ces décorations.

A l'issue, je commanderai « Aux Morts » et nous respecterons une minute de silence pour graver dans nos cœurs le souvenir de ce moment et rendre hommage à nos cinq compatriotes morts pour la France.

A la fin de la minute de silence nous chanterons avec force et sans timidité, y compris pour ceux qui chantent moyennement juste comme moi, une belle *Marseillaise*, qui marquera la fin de cette cérémonie.

Général Baptiste,

Délégué national de l'Ordre de la Libération.